REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR
CANTON D'AUNEAU
COMMUNE DE VERMENONVILLE
2 rus de Gallardon -28130
Tél : 02 17 12 32 14
Courriel : mannextrinquiville@vannou.ft
Site intont : www.yermsquiville@k

STEWN CONVELLED

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 2 février 2018

Horaires d'ouverture au publie : Lunds : de 9 h à 10 h 30 Mardl : de 18 h 00 à 19 h 30 Jeudi : de 18 h 00 à 19 h 00

L'an deux mll dix-huit, le deux févirer à 20h30, le Conseil municipal s'est réuni en lieu et séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard MARTIN, Maire.

Présents: MM Martin, Delarue, Antongiorgi, Rousseau, Mme Coudray, M. Pivert, Mme Loisel, M. Gille, Mmes Chupin, Antongiorgi, M. Feller.

Absents excusés: M. Destouches (pouvoir à M. Pivert), M. Bayon (pouvoir à M. Martin), Mme Chevallier, M. Mabrouk.

Secrétaire de séance : Mme Antongiorgi

Egalement présent : Mme Limeul (secrétaire de mairie)

1. Commerce : notification de liquidation judiciaire de Diagram Architecture.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, acte l'arrêt de l'activité de la SARL Diagram Architecture, maître d'œuvre du marché relatif à la réhabilitation du commerce.

2. Commerce : choix du nouveau maître d'œuvre.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de MS Architecture, sis 2 rue de l'épervier à Chartres (28000) pour un montant de 15 520.88 € HT, soit 18 625.06 € TTC.

3. Adhésion à l'association « Action Emploi ».

Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents (2 contre ; 11 pour) décide d'adhérer à l'association « Action Emploi » pour une cotisation annuelle de 20 € et charge Monsieur le Maire de signer toute convention de mise à disposition de personnel lors de remplacement ponctuel.

4. Modification de l'organisation scolaire pour la rentrée 2018-2019.

Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents (1 contre ; 12 pour) approuve la nouvelle organisation du temps de travail de l'école Hélène Boucher de Yermenonville à la rentrée scolaire 2018-2019, à savoir : lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8h45 à 11h45 – de 13h45 à 16h45.

5. Fonds de Péréquation 2018.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter le Fonds Départemental de Péréquation pour les travaux et acquisitions réalisés pendant l'année 2018 et réglés au titre de la section investissement du budget communal, du budget assainissement et du budget « commerce ».

6. Syndicat Départemental d'Energies d'Eure et Loir : modification des statuts.

Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents (abstentions : 3 ; pour : 10) approuve le projet de modification des statuts du Syndicat tel que présenté.

7. Questions et affaires diverses.

- Messieurs Gille et Delarue rendent compte de la formation qu'ils ont eu à l'Association des Maires relatives aux baux communaux.
- Le Repas des Seniors aura lieu le dimanche 6 octobre 2018.

#### 8. Comptes rendus des commissions et syndicats.

- Commission des Affaires Sociales.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que suite à la dissolution du CCAS, il convient de créer une commission communale. Il demande aux membres du Conseil de réfléchir à leur participation au sein de cette commission pour le prochain conseil municipal.

Séance levée à 22h45

Le Maire, Bernard MARTIN



# **INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire remercie Thierry DELARUE, premier adjoint et Jean-Christophe DERACHE, employé communal, pour leur engagement lors des intempéries. Grâce à eux, les rues de la commune ont été salées et dégagées régulièrement.

#### RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Suite aux intempéries, la collecte des déchets ménagers et tri n'a pas pu être effectuée le 8 février 2018.

### Elle sera effectuée le jeudi 15 février 2018 pour les bacs ordures ménagères et tri sélectif.

Exceptionnellement, les sacs qui seront déposés à côté seront collectés.

## AGENCE POSTALE INTERCOMMUNALE

Horaires d'ouverture : du mardi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00.

Ouverture les samedis matin : 24 février 2018 - 10 mars 2018 - 24 mars 2018

#### **BIBLIOTHEQUE**

Horaires d'ouverture : mardi de 16h45 à 18h30 et samedi de 11h00 à 12h30